



## L'INVITÉ

### Rémi Boyer

Rémi Boyer est président fondateur de l'association *Aide aux Profs* qui se donne pour objectifs « la défense et la promotion des secondes carrières pour les professeurs de tous niveaux ».

**Vous avez publié deux livres sur la mobilité professionnelle des enseignants : pourquoi travailler sur cette question ?**

Car j'ai été confronté aux difficultés que posait ma propre mobilité dans un système institutionnel hostile à cette idée. En 1999, mon académie n'a pas pu me proposer d'autres perspectives intéressantes, et je me lassais de ne pas obtenir ma mutation en lycée. J'aimais pourtant enseigner. De nombreux enseignants me répétaient, découragés : « *mais que pourrais-je faire d'autre ?* » J'ai donc pris le temps de la réflexion, en prospectant au hasard sur le *web*, et deux ans plus tard j'ai été recruté en détachement sur un poste intéressant de responsable de formation au Cned, chargé d'ingénierie de formation. Entre 1999 et 2006, par curiosité, j'ai « fouillé » le *web* pour localiser tous les emplois publics en détachement accessibles à un enseignant, puisque l'Éducation nationale indiquait sur son portail : « *l'administration ne publie pas les postes* ». Après avoir recensées les mobilités potentielles, j'ai décidé de diffuser ce savoir aux enseignants en créant Aidoprofs, devenu Aide aux Profs. Depuis cinq ans, c'est un investissement bénévole exigeant qui nécessite une organisation optimale, beaucoup d'anticipation, et l'acquisition progressive de nombreux savoir-faire et savoir-être. Je n'ai jamais eu à regretter ce choix, car c'est passionnant humainement, et

tous ceux que j'ai associés à ce jour à ce projet ont eu la satisfaction de vivre une aventure unique en son genre, avec une grande liberté d'action.

**La loi mobilité de 2009 visait à faciliter les reconversions : que pensez-vous de l'action du ministère de l'Éducation nationale dans ce domaine depuis dix ans ?**

L'Éducation nationale a toujours minimisé les besoins de reconversion professionnelle de ses enseignants, les considérant seulement comme une conséquence de leurs difficultés professionnelles ou de leurs problèmes de santé. En 2005, un rapport parlementaire chiffre à 1,5 milliard d'euros les économies à réaliser en supprimant la plupart des possibilités existantes de secondes carrières accessibles à un enseignant. En somme, on n'a pas reconnu aux enseignants le droit de faire temporairement autre chose s'ils ne quittent pas leur statut initial par concours ou en démissionnant. Entre 2005 et 2011, l'Éducation nationale

supprime plus de 5 000 postes mis à disposition : c'est un incroyable gâchis institutionnel de compétences, et qui explique que l'Éducation nationale ait tardé entre 2003 et 2011 à se préoccuper des secondes carrières, car elle voulait prendre le temps, d'abord, de détruire en son sein celles qui lui coustaient cher. La loi de 2009 est pensée d'abord pour permettre à l'État de redéployer ses effectifs pour des raisons budgétaires, là où bon lui semble, en fonction de ses besoins, sans tenir compte de l'avis de ses agents titulaires. C'est la mobilité forcée, tout en faisant miroiter la possibilité d'une mobilité choisie, comme la loi Fillon sur les retraites l'avait fait en 2003 avec la seconde carrière. Nous sommes toujours dans le contexte où l'individu demeure assez seul dans son projet de mobilité, dès lors qu'il souhaite le choisir librement. Toutes les aides possibles à la mobilité existent dans bon nombre de décrets et de circulaires, mais l'État manque de budget pour satisfaire la majorité des demandes (Dif, Cif, congé de mobilité, bilan de compétences, etc.). Les dispositifs de VAE tardent à se développer pour les enseignants, dont la mobilité tout au long de l'année est toujours empêchée

par l'administration, a contrario de ce que permet désormais la loi. Alors, seule une vraie volonté politique sur cette problématique pourra changer le cours des choses.

**Quels sont les enseignants qui s'adressent à votre association Aide aux Profs et que leur proposez-vous ?**

Sur plus de 3 300 enseignants qui nous ont contactés à ce jour de tous les départements (métropole et DOM) depuis juillet 2006, plus de 65 % sont des femmes. Au total 50 % sont professeurs des écoles, 40 % professeurs de collège, et environ 10 % professeurs de lycée. Environ 15 % sont en difficulté de santé, 30 % ont fait le tour du métier et s'y ennuiant, 40 % cherchent à fuir des conditions de travail devenues pénibles (bruit, incivilités, accumulation de tâches...), 15 % anticipent la précarité de leur pension de retraite pour créer leur auto-entreprise. Nous les aidons tous à clarifier leur projet par une analyse de leurs compétences transférables : mon deuxième ouvrage leur permet désormais ce travail en toute autonomie, au lieu de dépenser leur temps et/ou leur argent dans d'autres démarches. Nous soutenons ceux dont le projet nous semble réalisable en moins de 36 mois, en fonction de leurs contraintes personnelles diverses, en les accompagnant dans toutes les étapes que suppose une mobilité hors de la classe. Notre objectif est que chaque projet réussisse dans les meilleurs délais.

*Propos recueillis par Joël Bonenfant*

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de l'association « Aide aux Profs » : [www.aideauxprofs.org](http://www.aideauxprofs.org)
- Rémi Boyer a publié deux livres sur la mobilité professionnelle des enseignants aux éditions « Les savoirs inédits » : [www.les savoirsinedits.fr](http://www.les savoirsinedits.fr)
  - *Enseignant... et après ? Comment préparer et réussir sa seconde carrière, 2009* ;
  - *Enseignants et mobilité professionnelle : Conseils et outils pour choisir la vôtre, 2011*.